

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2024-29 Interdiction de circuler " chemin de la Rivière "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 février 2024, par laquelle l'EARL Domaine le Clarole, représentée par Madame Odile BARTHEZ, 152 route de Lieuran – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation « chemin de la Rivière », afin de permettre le déroulement des travaux de réalisation de tranchée pour pose de fourreau d'irrigation viticole,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite « chemin de la Rivière », le vendredi 08 mars 2024 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à réaliser les travaux d'ouverture de tranchée et de traversée de chemins communaux pour pose de canalisation PE pour adduction d'eau dans le cadre d'une irrigation de type viticole.

Article 3

Le permissionnaire doit remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 05/03/2024

Publié sur le site internet de la commune le 05/03/2024

Puissalicon le 05/03/2024

Michel FARENC
Maire

